

Compte rendu FSU du GT CHSCTA du 16 octobre 2012

Pour l'administration étaient présents:

Madame GAUDY, DRRH,

Monsieur ROUSSEAU, Inspecteur Santé et Sécurité au Travail

Madame LESERVOISIER service DRRH

Pour les représentants des personnels: (le nombre par délégation dépend du nombre de sièges au CHSCTA)

FSU (4): messieurs FAURENS, SABA, MASSIAS et MOREAU

UNSA(2): monsieur LAVESQUE et madame FAUGEROLLES

FO (1): messieurs LAREQUIE et MARTEL (Commentaire personnel: chercher l'erreur!)

L'ordre du jour proposé était le suivant:

- réflexion sur le périmètre des CHSCT
- fonctionnement des CHSCT.

1- Réflexion sur le périmètre des CHSCT:

Madame GAUDY présente les propositions de l'administration.

Cela passe par une modification du règlement intérieur afin de rationaliser les différents CHSCT et leur champ d'intervention.

L'approche la plus simple est l'entrée collectivité territoriale. Cela se traduit par:

- CHSCTA: compétence lycée et personnels du Rectorat
- CHSCTD: compétence école, collège et personnels des Directions départementale des Services de l'Education Nationale (DDSEN)

Proposition de modifier l'article 4 du règlement intérieur:

"Les présidents et secrétaires des CHSCTD sont informés et invités dans le CHSCTA. Le Président et le secrétaire du CHSCTA sont informés et invités dans les CHSCTD des différents départements."

Les PV des CHSCTD doivent être communiqués au secrétaire du CHSCTA

Le problème essentiel est le positionnement des collèges. Quelle entrée choisir? Les locaux ou la gestion administrative des personnels.

La volonté est d'inscrire tout cela dans le règlement intérieur.

L'UNSA se félicite de ces propositions car elles correspondent au contenu du courrier adressé à monsieur le Recteur courant juillet soulignant l'importance de la notion de rattachement des personnels et de proximité. La charge de travail doit être répartie entre tout le monde.

FO rappelle que les personnels du 2nd degré sont gérés par le Rectorat et ceux du 1^{er} degré par les DDSEN. La répartition proposée est négative notamment pour les collèges. Il est plus juste de rattacher les personnels des collèges au Rectorat.

La FSU a rappelé le contenu des textes. Il n'y a aucune distinction entre le niveau académique et le niveau départemental. Une définition trop stricte des répartitions des lycées, collèges et écoles va poser un problème.

Le traitement des problèmes doit être analysé au niveau de proximité le plus proche mais le traitement peut être différent.

Madame GAUDY: La proposition de la FSU pose problème face à la proposition initiale d'identification pour chaque personnel d'un seul et unique correspondant CHSCT qu'il soit départemental ou académique.

Quand les départements seront sollicités, ils peuvent se retrouver dépassés par la gestion du dossier.

Pour la FSU, l'important est:

- de ne pas créer de doublons,
- d'assurer la diffusion de la charge de travail et de l'information à tous les niveaux.
- Garder une marge de manœuvre pour permettre l'identification des problèmes au plus près du terrain et de faire le lien avec le niveau de responsabilité de l'employeur.
- En définitive : avoir un cadre de fonctionnement privilégié, indicatif, et non exclusif

2- Fonctionnement des CHSCT:

Madame GAUDY présente les propositions de l'administration:

FAURENS

CR FSU du GT CHSCTA du 16 octobre 2012

page 1 / 4

Création d'un bureau académique des secrétaires des différents CHSCT qui pourraient être préparatoire à l'établissement des ordres du jour des CHSCT.

Si un incident survient, c'est la proximité qui doit être privilégiée. Le CHSCTD est plus facilement "réunissable".

La volonté de l'inscription dans le règlement intérieur doit pouvoir permettre d'imposer les choses aux départements.

Pour FO, cette annonce d'un échelon supplémentaire n'est pas réglementaire. Lors de l'élection du secrétaire et de son suppléant, cet élément n'était pas connu. Les résultats des votes auraient pu être tout autre.

Pour madame GAUDY, la création de cette réunion des différents secrétaires permettrait d'assurer une continuité dans la gestion des dossiers et un échange à tous les niveaux.

Elle exprime la volonté d'une formalisation afin d'éviter toute dérive. Selon l'expression utilisée, cela permettra de serrer la vis pour le fonctionnement des départements.

La FSU est favorable à cette réunion des secrétaires. Cela permettra d'avoir des échanges et évitera les doublons de dossiers entre les départements et l'académie.

Madame GAUDY reformule sa proposition de présence des différents secrétaires au CHSCTA car il n'y aucune réaction.

FO se positionne contre car cela pose un problème de surreprésentation de la FSU.

L'UNSA confirme cette crainte et désapprouve la proposition de l'administration.

La FSU a rappelé que le secrétaire d'un CHSCT est le représentant de tous les personnels quelque soit son appartenance à un syndicat ou non et qu'il n'y aura pas confusion des genres. Refuser la présence d'un représentant des personnels fait la part belle à l'administration car les présidents pourront être présents avec la seule parole de l'administration.

Madame GAUDY précise que l'administration pourra si elle le souhaite convoquer tous les secrétaires des départements sans l'avis favorable des syndicats.

FO et l'UNSA reproche à la FSU d'avoir fait la confusion des genres lors de l'audience avec la Directrice des ressources Humaines. Le secrétaire du CHSCTA était accompagné par un membre de la FSU.

Le secrétaire du CHSCTA, issu de la délégation FSU fait remarquer que la demande d'audience était formulée auprès du Recteur, que ce dernier n'a toujours pas donné de réponse. La situation du CHSCT était bloquée après le départ du secrétaire général et du directeur des ressources humaines précédents. L'objectif de l'audience n'avait pour objectif que de débloquer la situation. Le CHSCTA étant en relation avec le CTA, il était normal qu'un membre du CTA soit présent.

FO et l'UNSA reproche justement son appartenance.

La Direction de Ressources Humaines a la volonté d'inviter les différents CHSCTD (Président et Secrétaire). Ils seront informés de l'ordre du jour. Ils pourront participer au CHSCTA ou pas s'ils ne le souhaitent pas. Il n'y a aucun caractère obligatoire et ils n'auront pas droit de vote. C'est seulement une consultation.

FO s'oppose à cette proposition toujours pour éviter la surreprésentation de la FSU.

L'UNSA pose le problème de l'institutionnalisation de cette instance. On ne sera pas dans une situation qui est le reflet des votes.

Madame GAUDY fait le point sur l'outil communication.

Chaque secrétaire sera doté:

- d'une adresse mail
- d'un téléphone portable.

Une lettre de mission sera établie pour chaque secrétaire

Les PV de chaque CHSCT sera présent sur le site du rectorat.

L'UNSA exprime la demande de l'attribution d'une adresse mail pour tous les membres des CHSCT. Cela avait été une demande formulée dès le premier CHSCTA (*est-ce réellement dans le PV du CHSCTA?*). Est-il possible de faire un point sur les décharges?

Madame GAUDY rappelle le contexte des moyens à disposition du rectorat. Seul le secrétaire du CHSCTA a bénéficié d'une décharge à hauteur de 6h. Pour l'avenir, il faut attendre les décisions ministérielles au moment de la préparation de la rentrée 2013.

FO demande l'attribution de carte d'identification pour chaque membre d'un CHSCT, une sorte de carte professionnelle.

L'administration n'a pas les moyens de répondre à cette demande.

La FSU demande l'obligation d'un affichage CHSCT dans tous les établissements et écoles aquitains. Cet affichage pourra comprendre:

- les coordonnées des secrétaires des CHSCT du département et académique
- les travaux des CHSCT

Toutes ces informations seront présentes sur les sites académiques et départementaux mais pour les établissements c'est plus compliqué. Le Rectorat ne maîtrise pas les décisions des chefs d'établissement.

La FSU souligne la complexité pour accéder à l'information sur le site rectoral. Les personnels doivent faire un véritable effort. Une lettre de monsieur le Recteur serait plus efficace. Une autre idée proposée est la banalisation d'une ½ journée, par exemple dès les journées de pré rentrée, même si cela peut s'avérer difficile.

Pour madame GAUDY, la proposition d'envoyer une lettre à chaque personnel est techniquement impossible. L'acheminement avec la diffusion des bulletins de salaire est peut-être la seule voie possible. Il faut y réfléchir.

La FSU reformule sa demande d'avoir accès aux autres ressources telles que les documents uniques. Pour les lycées aquitains, le document unique est saisi sur le logiciel de l'assureur du Conseil régional, Dexia. Pour pouvoir les consulter, il faut un code d'accès spécifique. La demande est formulée depuis plusieurs années lors des comités hygiène et sécurité. Jusqu'à présent, il n'y avait aucun caractère obligatoire. Maintenant que nous sommes passés en CHSCT, cette consultation est obligatoire.

Madame GAUDY précise que ce n'est pas seulement du ressort de monsieur le Rectorat. Il faut avoir l'avis du Conseil Régional.

Volet Formation:

Il est fait rappel du cadre réglementaire: 5 jours de formation sur la durée du mandat, soit 4 ans.

2011 - 2012: Une première journée a été organisée sur 3 sessions (*la dernière se déroulant le lendemain*). Une deuxième journée est déjà programmée courant janvier (1 journée par CHSCT dans les départements)

Le contenu sera identique. L'idée est de constituer un groupe CHSCT.

3 thèmes seront abordés:

- formalisation du fonctionnement du CHSCT
- formalisation de la méthodologie pour la réalisation d'enquêtes et de visites
- les troubles psychosociaux

2012 – 2013: 2 journées sont programmées.
Chaque CHSCT pourra faire la demande de formation spécifique à son champ de compétence.

2013 – 2014: la dernière journée: Bilans et perspectives

Les visites:

L'administration impose 3 visites par an pour chaque CHSCT en dehors des visites réalisées avec un caractère d'urgence. Cette limitation est fixée par des contraintes budgétaires pour la prise en charge des frais de déplacement.

La FSU fait remarquer que les élections professionnelles se dérouleront en **2014**. La dernière journée sera donc hors mandat électif.

La FSU trouve qu'une journée sur les méthodologies des visites et expertises est trop juste.

C'est un problème de moyens. Le retrait des risques psychosociaux est toujours possible car l'académie a déjà engagée une réflexion sur le sujet.

L'UNSA exprime sa satisfaction d'avoir une deuxième journée de formation cette année surtout avec les thèmes abordés.

Madame GAUDY fait la proposition d'organiser les CHSCT sur une journée. Une ½ journée étant prévue pour la réunion et une ½ journée pour la formation. Les frais de déplacement sont engagés dans tous les cas pour le CHSCT.

Situation de madame COCCO:

Il s'agit d'une infirmière en retour de convalescence avec un mi temps thérapeutique.

Sa mission durera l'année scolaire à venir et aura 3 objectifs autour des accidents du travail (AT):

- Recensement des accidents du travail 2012: le bilan sera présenté en CHSCT
- Réflexion sur un questionnaire à l'attention des établissements: chaque établissement fera une analyse qualitative de l'accident du travail en complétant ce questionnaire. Une analyse des retours sera effectuée afin d'élaborer des typologies des accidents du travail.
- Propositions d'action de prévention et de formation sur les accidents du travail.

Un compte rendu sera fait au CHSCTA.

La FSU demande quelles seront ses ressources. Une extension aux arrêts de travail et congés maladie sera-t-elle réalisée?

L'administration donnera l'accès à tous les documents de recensements des accidents du travail. Il n'y aura pas d'effet rétroactif. L'objectif étant de prendre une photo à une date précise. Les années suivantes, le même travail sera fait et par la suite on pourra faire des comparaisons.

L'objectif final est de réaliser une sorte de bilan social au sens large.

**Compte rendu collectif de la délégation FSU
P. FAURENS, JL SABY, JL MASSIAS et H MOREAU**